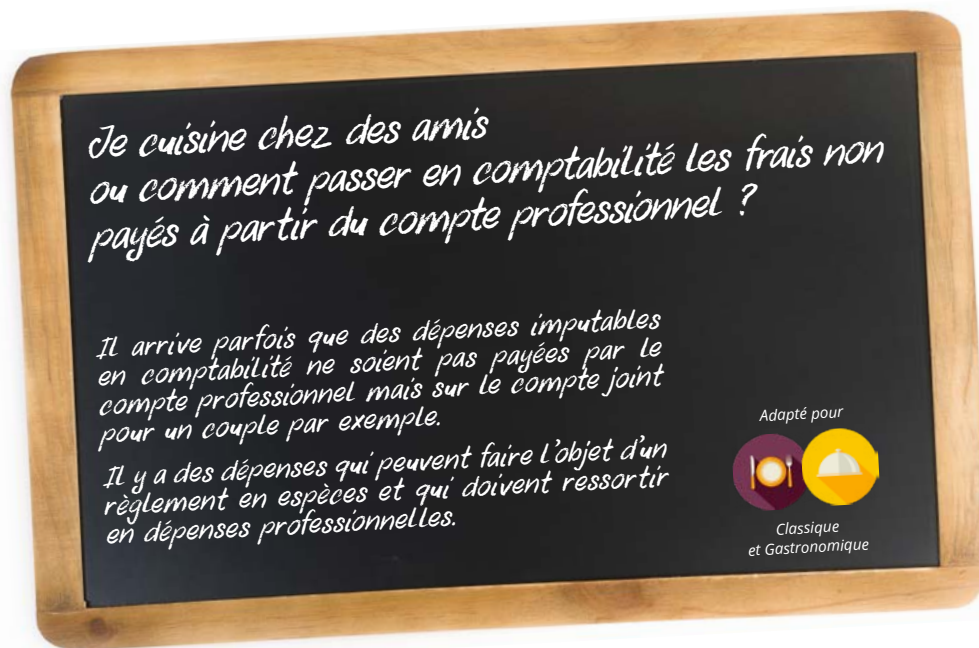




C' moi le chef vous présente...



(Adaptée pour les formules classique et gastronomique)

Il arrive parfois que des dépenses imputables en comptabilité ne soient pas payées par le compte professionnel mais sur le compte joint pour un couple par exemple. Il y a des dépenses qui peuvent faire l'objet d'un règlement en espèces et qui doivent ressortir en dépenses professionnelles.

Ces deux catégories de mouvements n'apparaissent pas sur la plateforme Cmoilechef/Limpeed par la « remontée bancaire automatique ». Nous vous expliquons ci-dessous comment procéder dans ce cas.

Vous devez créer le compte bancaire « CAISSE » sur LIMPEED depuis le module « Connexions bancaires »



Cliquez ensuite sur l'icône tout en bas à gauche en forme de cercle avec un plus à l'intérieur puis sur l'icône EURO € (ajouter un compte manuel)

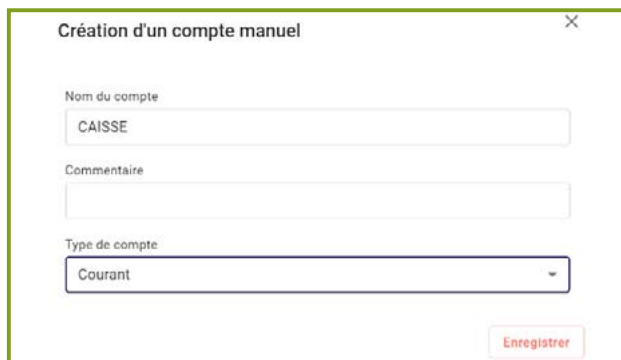


Cliquez sur « Compte bancaire » puis sur « ENREGISTRER »



Une fenêtre s'ouvrira

- Dans le Champ « Nom du compte », il faut indiquer « CAISSE »
- Dans le champ « Type de compte », il faut sélectionner « COURANT » puis cliquer SUR ENREGISTRER



Vous pourrez revenir sur l'onglet « Flux bancaires » pour rajouter les dépenses non payées avec le compte bancaire professionnel (synchronisé sur LIMPEED)



Pour saisir l'opération, cliquez sur l'icône « Plus » (en bas à gauche)



puis sur l'icône crayon



« ajout transaction manuelle »

Une fenêtre de saisie va s'ouvrir :

- Dans le champ « Libellé », vous indiquez la nature de l'opération (ex : SFR, EDF, Loyer etc)
- Dans le champ « Compte bancaire », il faut toujours sélectionner « CAISSE »
- Renseignez les champs « Date », « Montant », indiquez si c'est une « Dépense » ou une « Recette »
- Enfin, utilisez le poste de « Dépense » ou « Recette » correspondant

